

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 21 avril 2021**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue par vidéoconférence, à partir de la salle du conseil des maires, le 21 avril 2021, à 20 h 20. Sont présents :**

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillat	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et de monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, tous présents sur place.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2021-04-057

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 mars 2021;
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 13 avril 2021;
  - 3.3 Dépôt du procès-verbal du Comité de Sécurité Publique du 17 mars 2021;
  - 3.4 Présentation des audits financiers 2020:

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**  
**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 21 avril 2021**

- Rapport des auditeurs;
- Présentation et acceptation des audits financiers 2020;
- Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2021(reporté);
- 3.5 Création d'un fonds affecté FRR;
- 3.6 Acquisition d'un carnet d'arpentage/ Service de génie
- 4. Dossiers régionaux :
  - 4.1 Politique de développement du territoire :
    - Saint-René : Skatepark;
    - Saint-Évariste-de-Forsyth : Lance balle;
    - Lac Poulin/ Piste d'hébertisme (retiré);
    - Saint-Éphrem-de-Beauce/ Pumptrack
  - 4.2 Dépôt et adoption du rapport annuel FRR;
  - 4.3 Dépôt et adoption du rapport annuel SCRI 2020;
  - 4.4 Aide financière aux MRC/ Covid;
  - 4.5 Ressourcerie de Beauce-Sartigan;
  - 4.6 Projet d'économie circulaire;
  - 4.7 Programme d'appui aux collectivités/ Engagement financier;
  - 4.8 Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches;
  - 4.9 Demande d'adhésion à la CRECA;
- 5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1 Nomination de la personne désignée Politique de gestion des cours d'eau et Règlement écoulement des eaux 2015-87 Municipalité Saint-René;
  - 5.2 Adoption du règlement 2004-71-38 (reporté);
  - 5.3 Avis de la MRC devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'exclusion déposée par la municipalité de Saint-Philibert;
- 6. Gestion du personnel :
  - 6.1 Embauche d'un technicien en évaluation – monsieur Stephen Lagueux;
  - 6.2 Ouverture d'un poste de technicien en évaluation foncière;
  - 6.3 Embauche d'une secrétaire auxiliaire;
  - 6.4 Nomination à titre d'employé régulier- monsieur Jérôme Pomerleau
- 7. Correspondance;
- 8. Rapport des comités (s'il y a lieu):
- 9. Dépôt de documents:
  - 9.1 États financiers mensuels;
  - 9.2 Rapport Réno-Région et demande d'ajustement financier;
- 10. Divers :
  - 10.1 Projet de rencontre de travail Covid-Économie;
  - 10.2 Projet podomètre (Report de l'activité);
  - 10.3 Rencontre projet Resolve;
- 11. Période de questions;
- 12. Clôture de la séance;

2021-04-058

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 MARS 2021**

Il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 17 mars 2021 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 AVRIL 2021**

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité administratif du 13 avril 2021 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 17 MARS 2021**

Le directeur général dépose le procès-verbal du Comité de Sécurité Publique du 17 mars 2021 à titre d'information.

2021-04-059

**PRÉSENTATION DES AUDITS FINANCIERS 2020 / RAPPORT DE L'AUDITEUR**

Attendu le rapport présenté par la firme comptable Blanchette Vachon et Associés concernant le bilan et l'état des résultats 2020 de la MRC;

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement que le rapport déposé soit accepté tel que présenté.

2021-04-060

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES AUDITS FINANCIERS 2020**

Attendu qu'une copie des états financiers 2020 de la MRC a été remise à l'ensemble des membres du conseil en plus de faire l'objet d'une présentation par un représentant de notre firme de vérificateurs externes;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, que les états financiers 2020 de notre MRC soient acceptés tels que présentés et déposés par la firme Blanchette Vachon.

2021-04-061

**CRÉATION D'UN FONDS AFFECTÉ FRR**

Attendu que, suite au dépôt des états financiers audités, un état des surplus accumulés non affectés a été présenté aux élus pour les parties 1 et 3 du budget;

Attendu que le surplus libre de la partie 3 du budget est évalué à 901 524 \$, dans lequel se retrouvent les sommes non engagées et dédiées aux projets PDT;

Attendu que le montant des sommes devant être réservées aux projets PDT est estimé à 491 155 \$, et ce, au 31 décembre 2020;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité, de créer un fonds réservé « projets PDT » et d'y affecter la somme de 491 155 \$, prélevée à même le surplus libre de la partie 3 du budget.

2021-04-062

**ACQUISITION D'UN CARNET D'ARPENTAGE/ SERVICE DE GÉNIE**

Attendu le bris d'un carnet d'arpentage TSC3, modèle 2011, et que les pièces ne sont plus disponibles pour réparation;

Attendu l'offre obtenue par le directeur du service de génie de la part du fournisseur Cansel inc. pour un modèle TSC5 2021 avec tous les accessoires nécessaires à son fonctionnement;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition d'un carnet d'arpentage, modèle TSC5 2021, au coût de 6 993.52 \$ plus les taxes applicables.

2021-04-063

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – SAINT-RENÉ – SKATEPARK**

Attendu que la Municipalité de Saint-René désire installer un skatepark qui comprendrait neuf (9) modules de jeux;

Attendu que cet équipement sera installé sur la patinoire existante et que ce projet répondrait aux besoins identifiés par la population;

Attendu que le coût du projet s'élève à 8 639 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 6 912 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 6 912 \$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2021-04-064

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH – LANCE-BALLES**

Attendu que la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth souhaite faire l'installation de trois (3) lance-balles sur un nouveau site qui serait entièrement aménagé à cet effet;

Attendu qu'une telle infrastructure représente une belle opportunité pour s'initier au baseball;

Attendu que le coût du projet s'élève à 61 054 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 48 843 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 48 843 \$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2021-04-065

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE – PUMPTRACK**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce désire implanter une surface de jeu qui serait unique dans notre MRC, soit le pumptrack;

Attendu que ce projet prévoit l'aménagement d'un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés pour les adeptes de planche à roulettes, patins à roues alignées, trottinette, vélo de montagne, BMX et vélo à pneus surdimensionnés (Fatbike);

Attendu qu'un tel équipement serait utilisé par les citoyens provenant de plusieurs municipalités voisines;

Attendu que le coût du projet s'élève à 151 182 \$ et que la demande de financement serait de 63 500 \$ dans le volet local et de 40 000 \$ dans le volet régional, et ce, dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution

pour un montant maximal de 63 500 \$ au volet local et de 40 000\$ au volet régional dans le cadre de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2021-04-066

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL FRR 2020**

Attendu le dépôt aux maires du Rapport d'activités 2020 du Fonds Régions et Ruralités;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport et qu'il s'en estime satisfait;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le conseil pour sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'approuver le Rapport d'activités 2020 du Fonds Régions et Ruralités tel que déposé et d'en autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SCRI 2020**

Le directeur général informe les membres du conseil de l'avancement du rapport 2020 du SCRI. Une rencontre a été sollicitée auprès du ministère de la Sécurité publique (MSP) afin de valider certains éléments.

Le sujet sera traité lors d'une prochaine séance du conseil.

**AIDE FINANCIÈRE AUX MRC/ COVID**

Le directeur général informe les membres du conseil du versement à recevoir du MAMH afin de soutenir la MRC dans le contexte de pandémie. Cette source de revenus pourra servir à compenser des pertes de revenus, des dépenses liées aux mesures sanitaires déjà effectuées ou à adapter les infrastructures numériques ou de télécommunication. La MRC pourrait aussi venir en aide à différents organismes du milieu afin de combler des besoins liés aux impacts de la pandémie.

2021-04-067

**RESSOURCERIE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que la Ressourcerie Beauce-Sartigan a déposé des demandes d'aide financière au FARR et à l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que cette organisation souhaite réaliser des travaux d'agrandissement de leur bâtiment afin de lui permettre de faire face à l'augmentation du volume des matières recueillies et récupérées;

Attendu que cette demande n'est pas recevable au FARR;

Attendu que le conseil des maires estime que ce projet cadre dans les actions à réaliser dans le PGMR, et qu'à cette fin, il souhaite appuyer ce projet;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité :

- De verser une aide financière de 20 000 \$, et ce, à même l'enveloppe budgétaire prévue à cette fin, soit « promotion du milieu »;
- Que le directeur général soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre la MRC et la Ressourcerie.

2021-04-068

### **PROJET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Attendu que les MRC de Beauce-Sartigan, des Appalaches, de Lotbinière, de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche ont convenu d'élaborer un projet commun afin d'appuyer les entreprises pour une transition vers l'économie circulaire;

Attendu que la MRC de Robert-Cliche a déposé le projet « Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière » dans le cadre de l'appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire, seconde édition de RECYC-QUÉBEC;

Attendu que le projet « Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière » a été approuvé par RECYC-QUÉBEC pour un montant de 240 000 \$;

Attendu que le projet « Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière » a reçu une contribution financière de 53 000 \$ provenant du Fonds du Grand Mouvement Desjardins;

Il est proposé par monsieur Luc Paquet, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité :

- Que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan confirme son adhésion à une approche commune de soutien aux entreprises pour une transition vers l'économie circulaire;
- Que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan reconnaisse la MRC de Robert-Cliche comme gestionnaire du projet « Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière »;
- Que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan autorise le directeur général, monsieur Éric Paquet, à s'engager financièrement dans le projet en y investissant un montant de 18 144.46 \$ pour les 3 années du projet;
- Que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan autorise le préfet et le directeur général, monsieur Normand Roy et monsieur Éric Paquet, à signer les documents requis à cet effet pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan;

- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Robert-Cliche.

2021-04-069

**PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS – ENGAGEMENT FINANCIER**

Attendu que les MRC de Beauce-Sartigan, de Robert-Cliche et de La Nouvelle-Beauce ont convenu de déposer une demande conjointe au Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

Attendu que la demande déposée par les trois MRC a été acceptée par le MIFI;

Attendu que la MRC de La Nouvelle-Beauce a accepté d'être fiduciaire de l'entente intervenue entre le MIFI au nom des trois MRC de la Beauce;

Attendu que les trois MRC se sont engagées à contribuer financièrement à la réalisation du projet;

Il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité :

- Que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan confirme sa contribution financière de 6 729 \$.
- Que ce montant soit pris à même l'enveloppe du FRR, volet 2, pour l'année financière 2021.

2021-04-070

**ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Considérant que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé, en 2018, une entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire se terminant le 31 mars 2021;

Considérant que la Chaudière-Appalaches est reconnue pour l'importance et le dynamisme de son secteur agricole et bioalimentaire;

Considérant que la Chaudière-Appalaches est la région où il y a la plus grande superficie de terres agricoles au Québec;

Considérant que la Chaudière-Appalaches se classe au deuxième rang des régions pour ce qui concerne les revenus provenant du marché, les emplois en agriculture, les investissements en agriculture et le nombre d'exploitations agricoles.

Considérant que la Chaudière-Appalaches est également reconnue pour la diversité de ses productions agricoles, son offre agrotouristique attrayante et les nombreuses possibilités pour le consommateur d'effectuer des achats en circuit court;

Considérant que, pour permettre à la région de maintenir cette réputation enviable dans le secteur bioalimentaire, les différents acteurs gouvernementaux et municipaux doivent travailler en cohésion autour



d'axes et d'enjeux communs, porteurs de sens et générateurs de résultats concrets;

Considérant qu'à cette fin, un projet de plan d'action sera élaboré, en partenariat avec les intervenants du secteur agricole de la région, autour des principaux enjeux et opportunités qui seront soulevés lors d'une consultation qui se tiendra pendant la première année de l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024;

Considérant que par la suite, les partenaires de l'Entente travailleront à planifier et mettre en œuvre les projets qui auront été identifiés pour atteindre les objectifs du plan d'action;

Considérant que l'Entente a pour but d'officialiser ce partenariat et de consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets prévus au plan d'action;

Considérant que la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA), après analyse, recommande aux MRC et à la Ville de Lévis la signature de l'Entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité :

- D'approuver la signature de l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2022;
- De réserver la somme de 31 574 \$ sur trois (3) ans pour sa mise en œuvre et que cette somme soit puisée du Fonds régions et ruralité, volet 2;
- D'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, à signer ladite Entente au nom de la MRC.

2021-04-071

**DEMANDE D'ADHÉSION À LA CRECA**

Une demande est adressée aux élus afin que la MRC de Beauce-Sartigan adhère à titre de membre au Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA). Le coût de l'adhésion annuelle est de 200 \$.

Après discussions, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adhère à titre de membre à la CRECA.

2021-04-072

**NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU ET RÈGLEMENT ÉCOULEMENT DES EAUX 2015-87 MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ**

Attendu qu'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales, une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec, pour lui confier

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 21 avril 2021**

l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan a adopté une Politique de gestion des cours d'eau le 31 janvier 2007;

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan a adopté le Règlement 2015-87 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC le 16 septembre 2015 ;

Attendu les ententes conclues entre la MRC et la Municipalité de Saint-René sur ces deux documents;

Attendu que la Municipalité de Saint-René a nommé monsieur Gilles Champagne afin d'agir à titre de fonctionnaire désigné localement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, de confirmer la nomination de monsieur Gilles Champagne pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec la Politique de gestion des cours d'eau et le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Beauce-Sartigan, et ce, sur le territoire de la municipalité de Saint-René.

2021-04-073

**AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE  
TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE  
D'EXCLUSION POUR UNE SUPERFICIE DE 1,4 HECTARE À  
PRENDRE SUR LES LOTS 5 058 417, 4 790 121, 3 123 773 ET 3 123 774  
DU CADASTRE QUÉBEC DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-PHILIBERT**

La demande a pour but d'aménager un nouveau puits municipal ainsi que les équipements et infrastructures nécessaires à son fonctionnement ou à sa protection : conduites, clôtures ou autres constructions accessoires.

La Municipalité souhaite que ce dossier soit traité comme une demande d'aliénation et d'autorisation à des fins autres qu'agricoles. La MRC appuie cette démarche.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA :

1° Le potentiel agricole des sols des lots visés et des lots avoisinants est de classe 3 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Ces sols présentent des limitations principalement en raison de la pierrosité et de la présence d'eau;

2° Les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles sont restreintes puisqu'ils sont essentiellement boisés;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 21 avril 2021**

3° L'autorisation recherchée ne créerait aucune contrainte supplémentaire sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;

4° L'autorisation pourrait causer certaines contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement principalement en raison des aires de protection exigées pour les puits d'eau potable;

5° En fonction des informations reçues, la MRC ne peut se prononcer sur la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture. Cependant, la localisation d'un puits est soumise à des conditions particulières en comparaison à d'autres types d'infrastructures ou de constructions;

6° Il n'y a pas d'exploitation agricole à proximité. Le site visé et les lots voisins sont boisés;

7° L'autorisation recherchée n'aura pas de répercussions négatives sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8° N/A;

9° La MRC de Beauce-Sartigan n'a pas de preuve à soumettre démontrant que cette autorisation aurait un effet sur le développement économique de la région ou de la Municipalité. L'objectif de la demande étant de satisfaire les besoins de la Municipalité en eau en cas d'incendie et en période d'étiage estivale;

10° N/A;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement :

- D'appuyer la demande déposée par la Municipalité de Saint-Philibert afin d'aménager un nouveau puits municipal. Cependant, la MRC de Beauce-Sartigan souhaite que cette demande soit analysée comme une demande d'autorisation d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles;
- De signifier à la Commission de protection du territoire agricole que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer les superficies exclues de la zone agricole permanente le cas échéant.

2021-04-074

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION- STEPHEN LAGUEUX**

Attendu qu'un poste de technicien en évaluation s'est libéré en date du 16 février 2021 suite au départ de monsieur Hubert Boulanger;

Attendu les démarches entreprises par la direction générale dans le but de combler le poste ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'embaucher monsieur Stephen Lagueux à titre de technicien en évaluation, poste régulier à l'essai, à l'échelon 2 de la convention collective, et ce, rétroactivement au 12 avril 2021.

2021-04-075

**CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION**

Le directeur général dresse aux élus un portrait de la situation du Service d'évaluation tant au niveau des effectifs que du travail à réaliser, afin de combler le retard pris au niveau des inspections suite à la pandémie.

Après discussions, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement d'autoriser la création d'un poste de technicien en évaluation et de mandater la direction générale afin qu'elle enclenche les démarches dans le but de combler le poste.

2021-04-076

**EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE AUXILIAIRE**

Attendu le surplus de travail engendré par les dépôts des rôles d'évaluation prévus, dont celui de Saint-Georges;

Attendu que ce surplus de travail peut être effectué par une secrétaire auxiliaire;

Attendu qu'une ressource a été trouvée pour combler le poste;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement, d'embaucher madame Anne-Frederik Boisvert à titre de secrétaire auxiliaire à l'essai, échelon 1. La date d'entrée en fonction reste à convenir avec la direction générale.

2021-04-077

**NOMINATION À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER – MONSIEUR JÉRÔME POMERLEAU**

Attendu que la période d'essai de monsieur Jérôme Pomerleau, technicien en évaluation, est terminée;

Attendu la recommandation du coordonnateur en évaluation concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Pomerleau au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de monsieur Jérôme Pomerleau au poste de technicien en évaluation, et ce, rétroactivement au 31 mars 2021.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général adjoint dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport Réno-Région et demande d'ajustement financier.

2021-04-078

**DEMANDE D'AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION À LA  
GESTION DES PROGRAMMES**

Attendu que la MRC est partenaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour administrer ses programmes d'amélioration de l'habitat;

Attendu qu'afin d'aider la MRC à assumer les responsabilités qui lui sont dévolues dans le cadre de l'administration de ces programmes, la SHQ lui verse une contribution à la gestion des programmes (CGP);

Attendu que, pour la programmation 2020-2021, le montant versé par dossier est de 1 991 \$ pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD) et de 919 \$ pour le Programme Réno-Région (PRR);

Attendu que les montants versés sont insuffisants pour couvrir tous les frais inhérents à l'administration des programmes, notamment la rémunération de l'inspecteur SHQ, les frais de gestion administrative, les frais de gestion financière et les frais postaux;

Attendu qu'une partie importante de ces frais sont fixes et ne varient pas en fonction du nombre de dossiers traités;

Attendu que la réduction des budgets en subventions attribuées pour le PRR empêche la MRC de répartir ces frais fixes sur un grand nombre de dossiers;

Attendu que, dans les dernières années, les bonifications annuelles successives des montants versés ont été de 0 %, d'environ 3% et d'environ 1%;

Attendu que de telles bonifications sont insuffisantes pour permettre à la MRC d'éviter un déficit dans les frais d'administration des programmes d'amélioration de l'habitat;

Attendu que les programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 21 avril 2021**

répondent à des besoins importants chez les citoyens de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de demander à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de bonifier les montants versés en Contribution à la gestion des programmes, de façon à couvrir adéquatement les frais encourus pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat.

Il est de plus résolu de demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de l'ensemble des MRC du Québec afin de faire valoir les présentes revendications auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

**RENCONTRE DE TRAVAIL COVID-ÉCONOMIE**

Les élus conviennent de la tenue d'une rencontre le 1<sup>er</sup> mai prochain afin d'échanger sur les impacts économiques de la présente crise sanitaire, plus particulièrement au niveau des entreprises. Une invitation sera adressée aux élus, au CEB et au député de Beauce-Sud en vue de cette rencontre.

**PROJET PODOMÈTRE (REPORT DE L'ACTIVITÉ)**

Attendu la situation pandémique actuelle dans la région la tenue de l'activité organisée par la Table des Aînés de Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan a été reportée à la fin septembre si la situation le permet.

**RENCONTRE PROJET RESOLVE**

Le directeur général avise les élus qu'ils sont conviés à une rencontre avec le promoteur du projet Réserve le 28 avril prochain à 15h30. Une invitation officielle sera transmise dans les prochains jours.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part du public.

2021-04-079

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h 20.

---

Normand Roy, préfet

---

Éric Paquet, directeur général